



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

15 novembre 2013

DESIGNATION DE LA CAPITALE MONDIALE DU LIVRE 2016

APPEL À CANDIDATURES

Le Comité de sélection de la Capitale mondiale du livre appelle aux candidatures pour la nomination de la Capitale mondiale du livre 2016. Les dossiers de candidature complets et incluant une lettre de présentation ou d'appui du maire de la ville candidate, doivent parvenir dans l'une des langues de travail du Secrétariat de l'UNESCO (français ou anglais) au plus tard le vendredi 25 avril 2014. Aucune candidature ne pourra être reçue après cette date limite.

Les dossiers de candidature, d'une longueur maximale de 25 pages (format A4), devront être envoyés en cinq exemplaires originaux à l'adresse postale mentionnée plus bas et, dans la mesure du possible, transmis en format PDF à l'adresse électronique suivante : wbcc@unesco.org. Le Jury se réserve le droit de refuser tout dossier excédant 25 pages.

Le dossier de candidature devra inclure le nom d'un point focal (nom, titre, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique) responsable de la correspondance entre la ville candidate et le Comité de sélection tout au long du processus de nomination.

En soumettant leur candidature, les villes ou municipalités candidates autorisent l'UNESCO et les autres membres du Comité de sélection à publier et à faire circuler en ligne leur dossier de candidature.

Les programmes proposés par les villes ou municipalités candidates viseront à promouvoir le livre et à encourager la lecture pour la période de 12 mois comprise entre deux célébrations de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril de chaque année).

Afin d'assurer, à tour de rôle, l'implication de toutes les régions du monde, le Comité de sélection exclut l'élection consécutive de deux villes issues d'une même région¹. Ainsi, le titre de Capitale mondiale du livre 2015 ayant été décerné à une ville de la région Asie et Pacifique (Incheon, République de Corée), aucune candidature d'une ville issue de cette même région ne sera recevable à l'obtention du titre de Capitale mondiale du livre 2015. En outre, le jury ne prendra en compte la candidature d'une ville d'un pays ayant déjà accueilli la ville-capitale du livre, qu'à la condition qu'une période de 10 ans depuis la nomination initiale se soit écoulée.

.../...

¹

Les régions, au nombre de cinq (Afrique / États arabes / Asie et Pacifique / Europe et Amérique du Nord / Amérique latine et Caraïbes) sont définies par la Conférence générale de l'UNESCO, pour l'exécution des activités de l'Organisation à caractère régionale (voir annexe).

Les candidatures seront examinées en tenant compte des six critères suivants :

1. La soumission d'un programme d'activités spécialement conçu pour le processus de nomination de la Capitale mondiale du livre, applicable par la ville élue pour toute la période prévue à ce titre, et également bénéfique à plus long terme pour les partenaires impliqués et pour la société.
2. Un avant-projet du budget des dépenses prévues et les stratégies imaginées pour identifier les ressources financières possibles.
3. Le niveau d'implication des autorités municipales, régionales, nationales et internationales – incluant les organisations professionnelles et non-gouvernementales – ainsi que les impacts prévisibles du programme d'activités.
4. La quantité et la qualité des activités, ponctuelles ou permanentes, organisées par la ville candidate, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles nationales, régionales et internationales représentant les auteurs, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires, et dans le respect des multiples acteurs de la chaîne du livre et de la communauté scientifique et littéraire.
5. La quantité et la qualité de tout autre projet significatif visant à promouvoir et à encourager le livre et la lecture.
6. La conformité avec les principes de liberté d'expression, de liberté de publication et de diffusion de l'information, tels qu'énoncés par l'Acte Constitutif de l'UNESCO, par les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que par l'Accord pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel (Accord de Florence, voir en annexe).

En soumettant sa candidature, chaque ville ou municipalité candidate s'engage, en cas de nomination :

1. À associer l'UNESCO, ainsi que les trois associations professionnelles représentées au sein du Comité de sélection, à tous les niveaux de sa campagne d'information et de communication, en s'assurant d'afficher sur toute publication, affiche, ou site internet dédié à la promotion de l'événement leurs logos respectifs.
2. À fournir à l'UNESCO et à l'ensemble du Comité de sélection :
 - a. un rapport partiel des activités organisées durant la première partie du mandat (23 avril 2016 – octobre 2016) ;
 - b. un rapport final des activités organisées pour toute la période du mandat (23 avril 2016 – 22 avril 2017).

.../...

3. À inviter systématiquement l'UNESCO et les trois associations professionnelles représentées au sein du Comité de sélection à tous les événements majeurs dans le cadre du programme d'activités de la Capitale mondiale du livre.
4. À publier et à faire circuler toute information relative au programme d'activités de la Capitale mondiale du livre dans des langues nationales et internationales.

Par ailleurs, les autorités compétentes de la Capitale mondiale du livre nommée s'engagent également à faciliter la mise en place d'éventuels audits demandés par l'UNESCO.

Le Comité de sélection, opérant sous l'égide de l'UNESCO, est composé d'un représentant de l'Union internationale des éditeurs (UIE), d'un représentant de la Fédération internationale des libraires (FIL), d'un représentant de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), ainsi que d'un représentant de l'UNESCO. Le comité a pour vocation de sélectionner une Capitale mondiale du livre chaque année, en vertu de la résolution 31 C/29 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 2 novembre 2001.

Pour mémoire, la première Capitale mondiale du livre nommée avant l'adoption de la résolution 31 C/29 fut Madrid (Espagne) en 2001. Puis ce furent le tour, successivement, d'Alexandrie (Egypte) en 2002, New Delhi (Inde) en 2003, et Anvers (Belgique) en 2004. Montréal (Canada) fut nommée Capitale mondiale du livre en 2005, suivie par Turin (Italie) en 2006, Bogotá (Colombie) en 2007, Amsterdam (Pays-Bas) en 2008, Beyrouth (Liban) en 2009, Ljubljana (Slovénie) en 2010, Buenos Aires (Argentine) en 2011, Erévan (Arménie) en 2012, Bangkok (Thaïlande) en 2013, Port Harcourt (Nigéria) en 2014 et Incheon (République de Corée) en 2015.

Contact :
UNESCO
Secteur de la Culture
1, rue Miollis
F-75732 Paris Cedex 15 (France)
Tél. : +33 1 45 68 46 33
Courrier électronique : wbcc@unesco.org

Liste des états membres (et * membres associés) de l'UNESCO par région

Afrique	Etats arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes
Afrique du Sud	Algérie	Afghanistan	Albanie	Antigua-et-Barbuda
Angola	Arabie saoudite	Australie	Allemagne	Argentine
Bénin	Bahreïn	Bangladesh	Andorre	Aruba*
Botswana	Egypte	Bhoutan	Arménie	Bahamas
Burkina Faso	Emirats arabes unis	Brunéi Darussalam	Autriche	Barbade
Burundi	Iraq	Cambodge	Azerbaïdjan	Belize
Cameroun	Jordanie	Chine	Bélarus	Bolivie (État plurinational de)
Cap-Vert	Koweït	Fidji	Belgique	Brésil
Comores	Liban	Iles Cook	Bosnie-Herzégovine	Chili
Congo	Libye	Iles Marshall	Bulgarie	Colombie
Côte d'Ivoire	Maroc	Iles Salomon	Canada	Costa Rica
Djibouti	Oman	Inde	Chypre	Cuba
Erythrée	Palestine	Indonésie	Croatie	Curaçao *
Ethiopie	Qatar	Iran (République islamique d')	Danemark	Dominique
Gabon	République arabe syrienne	Japon	Espagne	El Salvador
Gambie	Soudan	Kirghizistan	Estonie	Equateur
Ghana	Tunisie	Kiribati	Etats-Unis d'Amérique ex-République yougoslave de	Grenade
Guinée	Yémen	Macao, Chine *	Macédoine	Guatemala
Guinée équatoriale		Malaisie	Fédération de Russie	Guyana
Guinée-Bissau		Maldives	Finlande	Haïti
Kenya		Micronésie (Etats fédérés de)	France	Honduras
Lesotho		Mongolie	Géorgie	Iles Caïmanes*
Libéria		Myanmar	Grèce	Iles Vierges britanniques*
Madagascar		Nauru	Hongrie	Jamaïque
Malawi		Népal	Iles Féroé*	Mexique
Mali		Nioué	Irlande	Nicaragua
Maurice		Nouvelle-Zélande	Islande	Panama
Mauritanie		Ouzbékistan	Israël	Paraguay
Mozambique		Pakistan	Italie	Pérou
Namibie		Palaos	Kazakhstan	République dominicaine
Niger		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Lettonie	Sainte-Lucie
Nigéria		Philippines	Lituanie	Saint-Kitts-et-Nevis
Ouganda		République de Corée	Luxembourg	Saint-Martin*
République centrafricaine		République démocratique populaire lao	Malte	Saint-Vincent-et-les Grenadines
République démocratique du Congo		République démocratique de Corée	Monaco	Suriname
République-Unie de Tanzanie		Samoa	Monténégro	Trinité-et-Tobago
Rwanda		Sri Lanka	Norvège	Uruguay
Sao Tomé-et-Principe		Tadjikistan	Pays-Bas	Venezuela (République bolivarienne du)
Sénégal		Thaïlande	Portugal	
Seychelles		Timor-Leste	République de Moldova	
Sierra Leone		Tokélaou *	République tchèque	
Somalie		Tonga	Roumanie	
Soudan du Sud		Turkménistan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Swaziland		Tuvalu	Saint-Marin	
Tchad		Vanuatu	Serbie	
Togo		Viet Nam	Slovaquie	
Zambie			Slovénie	
Zimbabwe			Suède	
			Suisse	
			Turquie	
			Ukraine	